

Rapport du Comité d'évaluation

Généralités

Lors du premier tour de la procédure sélective, sept groupes ont concouru et présenté un dossier recevable. Au vu des résultats d'évaluation des sept propositions remises, le Comité d'évaluation a recommandé au Maître de l'ouvrage de sélectionner quatre d'entre elles.

Sur la base d'un règlement établi pour le deuxième tour, les quatre concurrents retenus ont été invités à développer leurs propositions respectives.

Ces dernières ont été remises par les quatre concurrents, dans le délai fixé. L'ouverture des dossiers a eu lieu le 29 novembre 2005. Différents examens préalables ont ensuite été engagés. Ils ont été effectués en conformité avec la structure des critères d'évaluation définis dans le règlement et ont notamment permis de vérifier la conformité des dossiers rendus.

L'analyse des différents éléments du dossier a été exécutée par les experts mandatés, lesquels ont présenté leurs rapports respectifs au Comité d'évaluation et se sont tenus à disposition de ce dernier lors des séances plénières tenues les 19 et 21 décembre 2005. Soit :

– **Tekhne management SA, P. Ditesheim**

Conformité, contenu et qualité générale des dossiers / Qualités constructives et appréciation générale des coûts / Résumé des options proposées

– **GEA Vallotton et Chanard SA, T. Chanard**

Qualités urbanistiques et architecturales / Adéquation des réalisations associées et fonctionnalités / Attrait et pérennité

– **J.A. Gonzalez, ingénieur trafic, Ville de Lausanne**

– **Parking Consulting Geneva, R. Borel**

Fonctionnalités du P+R / Circulations / Liaisons au réseau et réalisations associées

– **SPG Intercity Geneva, M. Dunning**

Aspects économiques et financiers / Valeurs et structures

Le Comité d'évaluation a considéré que les quelques éventuelles non-conformités identifiées dans les différents dossiers n'étaient pas déterminantes et ne nuisaient pas à la compréhension des projets. Les quatre propositions ont donc été admises au jugement.

Le Comité d'évaluation s'est réuni les 19 et 21 décembre 2005. D'une manière générale, l'ampleur et la qualité du travail fourni par les quatre concurrents ont été soulignées.

Lors de la première journée, une audition des représentants des quatre concurrents a permis au Comité d'évaluation de mieux appréhender les différentes approches proposées et d'obtenir les réponses à ses questions éventuelles.

Les propositions ont été évaluées en fonction des critères définis selon le règlement, et de leurs nombreuses composantes. Les principales appréciations du Comité d'évaluation sont synthétisées et récapitulées selon le document annexé (la numérotation choisie résulte du tirage au sort effectué pour déterminer l'ordre de traitement des dossiers, pour la journée d'audits, notamment).

L'attribution des notes par critères s'est effectuée à bulletins secrets. Les valeurs attribuées, compilées et pondérées séance tenante, ont débouché sur des résultats que le Comité d'évaluation reconnaît comme suffisamment différenciés pour permettre une recommandation en faveur du dossier le mieux noté, soit « Aquaecopôle ».

Reconnaissant par ailleurs le travail considérable fourni par les candidats, le Comité d'évaluation a accepté unanimement la proposition de son Président, de recommander l'attribution d'un complément d'indemnité de CHF 20'000.— TTC à chacun des trois concurrents évincés.

Commentaires résultant de l'analyse du dossier n° 1, "Forum 690"

Le dossier remis répond en tous points aux demandes et les documents sont suffisamment complets. Le projet est très bien présenté, notamment dans sa partie graphique et descriptive. Exception notable à ces appréciations: la partie relative aux coûts de construction, qui est présentée sans transparence et dont l'appréciation / contrôle s'est avérée aléatoire.

On trouve par contre dans ce dossier une abondance d'éléments destinés à démontrer l'intérêt avéré de différents partenaires, pressentis pour les activités proposées hors P+R. Cette part du dossier, notamment, met en évidence le potentiel présenté par ce concurrent, qui démontre un savoir-faire manifeste dans ce domaine.

D'une façon générale, tant les aspects conceptuels que constructifs et financiers sont assez clairement exposés à ce stade.

Le groupe, emmené par la société Losinger, est de bonne qualité et formé de façon adéquate, présentant pour chaque facette spécifique du dossier un spécialiste confirmé dans son domaine.

1. Options du projet

Parking P+R disposé sur 5 niveaux, surmonté de trois volumes disposés en U, à destinations hôtelière et d'habitat groupé sécurisé, résidentielle, de laboratoires et bureaux, de sports et loisirs, de permanence médicale et de petits commerces.

Ce mix d'affectations s'inscrit assez bien dans les objectifs envisagés par les organisateurs de l'appel d'offres et présente des caractéristiques favorables à la pérennité de la réalisation, à son potentiel de réaffectation, ainsi qu'aux complémentarités Réalisations associées / parking et CHUV / biopôle.

2. Architecture

Le Jury remarque la rigueur architecturale de ce projet et ses qualités constructives, tout en restant réservé par rapport à une expression générale et à un gabarit de bâtiments considérés comme relativement peu originaux.

Le socle constitué par le parking est traité de façon astucieuse et intéressante sous de nombreux aspects.

On note cependant le manque de liaison visuelle des volumes construits avec la Route de Berne.

Les aspects "développement durable" sont pris en compte correctement, certains membres de la CE manifestant toutefois des réticences par rapport aux propositions faites.

Le projet est conforme aux exigences du PAC, mais reste peu représentatif dans sa fonction de signal à l'entrée de la Ville.

3. Réalisation

Telle que proposée, la réalisation de cet objet se révèle bien organisée et les propositions faites sont plausibles aux yeux du Comité d'évaluation. Les solutions constructives, les

prédimensionnements présentés, de même que le planning de construction, correspondent aux attentes et sont cohérents

La solution proposée pour le parcage provisoire durant les travaux n'est qu'esquissée en l'état, sa mise en oeuvre reste soumise à aléas. Le planning prévoit la disposition du parking en 2008, en adéquation avec les objectifs, et celle des réalisations associées, deux mois après, ce qui est apprécié.

4. Parking

La qualité conceptuelle et de détail ainsi que les fonctionnalités de cette partie d'ouvrage sont bien présentées et répondent très bien aux critères de confort des usagers et de sécurité, notamment. Le Comité a été sensible au professionnalisme ainsi démontré.

Des réserves sont toutefois formulées sur différents points relatifs aux accès et circulations, en remarquant que, le cas échéant, le projet pourrait être corrigé pour répondre à ces critiques qui ne sont dès lors pas réhivitoires: le concept circulations autos est bon, apte à l'absorption des pointes de trafic, mais les liaisons piétonnes avec le m2 sont peu satisfaisantes. Le concept de stationnement est correct. Celui des entrées/sorties paraît inadéquat en raison de ses débouchés sur une seule voie de circulation à capacité de débit limitée.

La complémentarité avec les réalisations associées est de qualité moyenne. Les structures sont correctement conçues et organisées, elles n'appellent pas de remarques particulières.

Le parking provisoire n'est pas proposé de façon explicite.

Les bretelles de raccordement à l'autoroute sont possibles.

5. Tarif de location

Le tarif de location proposé pour la Ville est satisfaisant, et répond aux exigences de base.

NB : Le paiement du droit de superficie en espèces et non en surfaces, tel que proposé, a été confirmé lors des réponses aux questions à l'audit du 19 décembre 2005.

6. Financement

Comparé « toutes choses étant égales » en vue d'établir notamment sa valeur actuelle nette (VAN) et son taux de rendement interne (TRI), le projet se révèle à l'analyse assez performant par rapport à ces critères, et d'une manière générale, assez bien abouti sur le plan économique. L'appréciation de ce point est globalement favorable. Le paiement du droit de superficie en espèces et non en surfaces, tel que proposé, a été confirmé lors des réponses aux questions à l'audit du 19 décembre 2005.

Sur le plan de l'organisation et des partenaires prévus, le dossier ne révèle pas (parce qu'il n'est pas encore connu) le nom de l'investisseur final, contractant pour le DDP. Toutefois, Etoile Properties, agent et conseiller de l'investisseur, n'appel pas à réserves et il est apprécié favorablement que l'Entreprise totale, avec ses mandataires, ait un lien direct avec l'investisseur. Cette solution offre à la Ville un interlocuteur unique, ce qui est souhaitable.

L'exploitant du parking sera la Société spécialisée Vinci Park.

Commentaires résultant de l'analyse du dossier n° 2, "Portes de Vennes" (metro...boulot...dodo)

Le dossier remis répond en tous points aux demandes et les documents sont suffisamment complets. Le projet est très bien présenté, notamment dans sa partie graphique et descriptive. On y trouve par contre une surabondance d'éléments standards destinés à illustrer les activités proposées par les partenaires.

D'une façon générale, tant les aspects conceptuels que constructifs et économiques sont clairement exposés.

Le groupe emmené par la société HRS est de bonne qualité et formé de façon adéquate.

1. Options du projet

Parking P+R disposé sur 4 niveaux, surmonté de deux volumes, l'un à destination hôtelière, l'autre envisagé pour des activités tertiaires non spécifiées en l'état. Les aspects de développement durable sont difficiles à évaluer.

2. Architecture

Le Jury remarque la relative modestie d'expression et de gabarit des bâtiments construits sur le parking, notamment leur perception discrète, vus de la route de Berne.

Le socle constitué par le parking affirme toutefois très fortement sa présence en dépit d'une tentative maladroite de diminuer son impact visuel par adoption d'un système constructif discutable, bien qu'efficace et économique.

Le projet est conforme aux exigences du PAC, hormis une légère anticipation par rapport au périmètre dans l'addenda. Il reste cependant peu convaincant et peu adéquat à l'entrée de la Ville.

3. Réalisation

Telle que proposée, en deux étapes, la réalisation n'est pas considérée favorablement, bien que cette solution ne soit pas rédhitoire. Le planning prévoit la disposition du parking en 2008, en adéquation avec les objectifs.

4. Parking

Le concept de stationnement est bon. Celui des circulations présente par contre un potentiel de dysfonctionnement aux heures de pointe.

On remarque de bonnes liaisons prévues avec le M2.

La complémentarité avec les réalisations associées est de qualité moyenne. Les structures sont correctement conçues et organisées, elles n'appellent pas de remarques particulières.

Le parking provisoire n'est pas proposé de façon explicite.

Les bretelles de raccordement à l'autoroute sont possibles.

5. Tarif de location

Le tarif de location proposé pour la Ville n'est pas satisfaisant, car il ne répond pas aux exigences de base.

NB : Les propositions complémentaires formulées par télécopie à l'adresse du Maître de l'ouvrage le 20.12.05 ne sont pas prises en compte pour l'établissement du bilan d'appréciation, afin de garantir l'égalité de traitement.

6. Financement

Comparé « toutes choses étant égales » en vue d'établir notamment sa valeur actuelle nette (VAN) et son taux de rendement interne (TRI), le projet se révèle à l'analyse le moins favorable de tous par rapport à ces critères, et d'une manière générale, le moins abouti sur le plan économique.

Sur le plan de l'organisation et des partenaires prévus, le dossier présenté manque de clarté. Il n'offre pas à la Ville, en l'état, un interlocuteur unique.

Le preneur du DDP serait la société HRS F&B AG. L'exploitant du parking n'est pas précisé.

Commentaires résultant de l'analyse du dossier n° 3, "Pôle Vennes"

Le dossier remis répond en tous points aux demandes et les documents sont suffisamment complets. Le dossier est clairement structuré et le projet, très bien présenté, notamment dans sa partie graphique et descriptive, favorise la perception claire du concept.

Le dossier traite les affectations des surfaces des *Réalisations associées* de façon très complète, témoignant d'un important travail d'approche.

Les intentions des partenaires pressentis pour les activités associées sont explicitées par une abondance de documents destinés à démontrer leur intérêt avéré.

Cette part du dossier, notamment, met en évidence le potentiel présenté par ce concurrent, qui démontre un savoir-faire manifeste dans ce domaine.

D'une façon générale, tant les aspects conceptuels que constructifs et financiers sont donc assez clairement exposés à ce stade.

La composition du groupe, emmené par le bureau CCHE Architecture, est adéquate par rapport aux objectifs, ces derniers ayant par ailleurs notablement évolué depuis le premier tour de l'appel d'offre. Formé de façon adéquate, ce groupe présente pour chaque facette spécifique du dossier un spécialiste confirmé dans son domaine.

1. Options du projet

Parking P+R disposé sur 4 niveaux, accessible depuis le Sud, surmonté d'un volume unique qui propose de fortes interrelations entre ses composantes, lesquelles comprennent hôtel, salle multifonction, "edutainment center", garderie, wellness, fitness, bureaux, restaurant, commerces, "patios d'événements" et lieux de détente extérieurs et intérieurs.

Ce mix d'affectations s'inscrit plutôt bien dans les objectifs envisagés par les organisateurs de l'appel d'offres et présente des caractéristiques globalement assez favorables à la pérennité de la réalisation, à son potentiel de réaffectation, ainsi qu'aux complémentarités entre *Réalisations associées* et parking.

2. Architecture

Le Jury remarque l'originalité de ce projet et ses qualités constructives, tout en restant réservé par rapport à l'expression générale et au gabarit du bâtiment.

Le parti retenu se révèle très fermé, "introverti". L'ensemble des volumes, parking compris, est intégré dans une enveloppe unitaire, privilégiant les fonctionnalités, mais n'offrant qu'une médiocre insertion des volumes dans l'environnement naturel et construit.

On note favorablement l'esplanade côté Route de Berne, formalisant le contact entre cette dernière et la réalisation.

Les aspects "développement durable" sont pris en compte correctement, certains membres de la CE manifestant toutefois des réticences par rapport aux explications fournies dans ce domaine.

Avec ses 18'000 m² SBP, le projet dépasse la marge d'évolution restant sur les surfaces autorisées par le PAC. Il obligerait

vraisemblablement à une nouvelle mise à l'enquête s'il devait être réalisé. De même, les env. 1'800 m² SBP de surfaces commerciales ne répondent pas bien à l'esprit du PAC.

Enfin, le caractère du projet, faiblement porteur d'image, est jugé peu représentatif dans sa fonction de signal à l'entrée de la Ville.

3. Réalisation

Telle que proposée et documentée de façon claire et complète, la réalisation de cet objet se révèle bien organisée.

Les propositions faites sont plausibles aux yeux du Comité d'évaluation.

Les solutions constructives, les descriptifs présentés, de même que le planning de construction, correspondent aux attentes et sont cohérents. Ils n'appellent pas de commentaires, en l'état.

La solution proposée pour le parcage provisoire durant les travaux reste soumise à négociations. Le planning prévoit la disposition du parking en 2008, en adéquation avec les objectifs, et celle des réalisations associées, un an après, ce qui est apprécié comme une bonne option.

4. Parking

La qualité conceptuelle et de détail ainsi que les fonctionnalités de cette partie d'ouvrage sont bien présentées et répondent aux critères de sécurité des usagers.

La multiplication des liaisons verticales avec les *réalisations associées* pourrait toutefois constituer un facteur limitatif de confort.

Des réserves sont aussi formulées sur différents points relatifs au confort d'usage, notamment sur les accès et circulations, en remarquant que, le cas échéant, le projet pourrait être corrigé pour éliminer les risques de blocage: le giratoire d'accès, de même que la situation des rampes et le dispositif d'entrée/sortie, sont en effet générateurs d'engorgements lors des pointes de trafic.

La complémentarité avec les *réalisations associées* est jugée moyenne, compte tenu du fort pouvoir d'attraction des surfaces commerciales, susceptibles d'entraîner la surcharge du P+R.

Les structures sont correctement conçues et organisées, elles n'appellent pas de remarques particulières.

Les variantes évoquées ne constituent pas un avantage déterminant aux yeux de la CE, compte tenu de la structure d'organisation contractuelle choisie. Elles ne sont pas prises en considération dans l'examen comparatif avec les autres projets présentés, vu les faiblesses relatives qu'elles supposent au niveau de leurs qualités fonctionnelles.

Les parkings provisoires sont proposés et chiffrés de façon explicite et vraisemblable.

Les bretelles de raccordement à l'autoroute sont possibles, en remarquant cependant que la liaison en direction de Genève reste de réalisation difficile, compte tenu des caractéristiques de l'ouvrage projeté.

5. Tarif de location

Le tarif de location proposé pour la Ville est satisfaisant, et répond aux exigences de base.

Le paiement du droit de superficie dès mise à disposition du terrain n'est pas offert selon demande et devrait être négocié avec ce concurrent qui ne propose le premier versement qu'un an après la mise en exploitation de chacune des parties d'ouvrage. (tranches séparées)

6. Financement

Comparé « toutes choses étant égales » en vue d'établir notamment sa valeur actuelle nette (VAN) et son taux de rendement interne (TRI), le projet se révèle performant par rapport à ces critères. D'une manière générale, il est bien abouti sur le plan économique et l'appréciation de ce point lui est favorable.

Le preneur du DDP, la Société en formation Pôle Vennes SA, établira un contrat de financement avec l'investisseur final, représenté par Credit Suisse real Estate Asset Management ou Swisscanto immeubles Mangement SA.

De même, Pôle Vennes SA établira les liaisons contractuelles nécessaires avec ses mandataires et entreprises générales.

Il est globalement considéré que les propositions d'organisation et de structure faites dans ce domaine sont bonnes.

La structure de fonctionnement est claire et elle permet à la Ville d'avoir un interlocuteur unique. Les partenaires prévus sont tous d'excellente qualité et contribuent à une bonne appréciation du dossier par rapport au volet financier.

Commentaires résultant de l'analyse du dossier n° 4, "Aquaecopôle"

Le dossier remis répond en tous points aux demandes et les documents sont complets, voire surabondants pour certains volets. Les propositions présentées sont clairement structurées et le projet, très bien présenté, notamment dans sa partie graphique et descriptive, favorise la perception claire du concept.

Les intentions des partenaires pressentis pour les activités associées sont explicitées, il en découle une compréhension globalement acceptable bien que la structure d'organisation et les interrelations entre partenaires ne soit pas jugée sans réserve par certains membres du Comité d'évaluation.

Le dossier traite les affectations des surfaces des *Réalisations associées* de façon très complète, témoignant d'un important travail d'approche, mis en œuvre de façon systématique.

Cette part du dossier, notamment, met en évidence le potentiel présenté par ce concurrent, qui démontre une bonne compréhension des problèmes et le savoir-faire manifeste des partenaires impliqués dans leurs domaines spécifiques.

D'une façon générale, tant les aspects conceptuels que constructifs et financiers sont donc assez clairement exposés à ce stade, exception faite de la matérialisation de l'enveloppe principale, élément majeur du projet.

La composition du groupe, emmené par les bureaux Richter et Dahl Rocha SA et Daniel Willi SA, constitués en entreprise générale avec d'autres partenaires, est adéquate par rapport aux objectifs, mais n'offre pas de référence propre en qualité d'entité constituée.

Ce groupe présente pour chaque facette spécifique du dossier un spécialiste confirmé dans son domaine.

1. Options du projet

Parking P+R disposé sur 3 niveaux, accessible latéralement et relié au réseau routier environnant de façon satisfaisante.

L'articulation des volumes supérieurs et leurs géométries respectives distinguent ce projet qui présente par ailleurs une excellente assise dans l'environnement naturel et construit, contribuant de façon déterminante au caractère souhaité pour le site.

Les affectations prévues pour les *réalisations associées* au P+R, musée didactique, hôtel, centre médical, magasins de proximité, garderie, espace de liaison couvert, sont en parfaite cohérence avec l'esprit et la lettre du PAC dont les règles sont bien respectées, notamment en fait de surfaces SBP.

Les complémentarités entre *Réalisations associées* et parking sont estimées bonnes.

Les options qui caractérisent ce projet sont appréciées comme génératrices de rayonnement national, voire international et le mix d'affectations s'inscrit également bien dans les objectifs envisagés par les organisateurs de l'appel d'offres.

Il contribue à rendre vraisemblable et acceptable la pérennité de la réalisation, en raison notamment de son potentiel de réaffectation.

Ce dernier est en effet jugé plus important qu'apprécié en premier examen.

2. Architecture

Le Jury remarque l'originalité de ce projet et sa qualité d'expression, fortement porteuse d'image, donc parfaitement souhaitable dans sa position de "signal" à l'entrée de la Ville.

Jugé représentatif dans cette fonction, le projet se distingue fortement de ses concurrents sur ce point et il remporte l'approbation d'une très grande majorité du Comité d'évaluation.

On note que l'ensemble des caractéristiques présentées, dimensionnements, accès, liaisons, rapport au m2, implantations des composantes, traitement spatial, notamment, sont appréciés favorablement par le Comité.

Les aspects "développement durable" sont également pris en compte et explicités de façon convaincante.

3. Réalisation

Abondamment et clairement documentée, la mise en oeuvre de cet objet se révèle bien organisée et les options choisies n'appellent pas de réserve, en l'état. Les détails et prédimensionnements présentés, les aspects structurels et de mise en oeuvre, de même que les coûts indiqués et leur répartition, témoignent d'une réflexion bien aboutie à ce stade de développement.

Les solutions constructives, les descriptifs présentés, de même que les installations de chantier et les plannings de construction, correspondent aux attentes et sont cohérents.

Les hypothèses retenues pour les dimensionnements (structures et flux, notamment) sont étayées de façon convaincante.

Le parcage provisoire durant les travaux reste soumis à négociations.

Le planning prévoit la disposition du parking en 2008, en adéquation avec les objectifs, et celle des réalisations associées, en 2010, ce qui, sans être considéré comme un handicap majeur est apprécié comme pénalisant par rapport à d'autres projets.

Globalement, les propositions faites sont plausibles aux yeux du Comité d'évaluation.

4. Parking

La qualité conceptuelle et de détail ainsi que les fonctionnalités de cette partie d'ouvrage sont bien présentées et répondent aux critères de sécurité des usagers.

Les accès et le traitement des circulations aux abords de l'ouvrage sont pensés avec soin et sont satisfaisants à ce stade.

Le concept de stationnement est bon, celui des circulations internes, également, réserve faite des longueurs de cheminements induites par la nature et la géométrie du projet. L'orientation des visiteurs est spontanée et naturelle.

Les liaisons verticales sont favorablement situées, mais les cheminements vers et du m2 ne sont pas encore résolus de façon entièrement satisfaisante, tout en restant potentiellement améliorables. Celles qui concernent les *réalisations associées* sont de bonne qualité.

La complémentarité avec les *réalisations associées* est jugée bonne. Toutefois, en période d'affluence "supra régionale", le parking est susceptible d'engorgement au détriment du P+R.

Les structures sont correctement conçues et organisées. Présentées de façon détaillée, les options constructives de cette partie d'ouvrage sont claires et elles n'appellent pas de remarques particulières, si ce n'est qu'elles ne sont pas forcément économiques, comme le montre l'analyse de coûts et la volonté de ce concurrent de présenter des variantes d'exécution.

Ces variantes ne constituent pas un avantage déterminant aux yeux de la CE, compte tenu de la structure d'organisation contractuelle choisie. Elles ne sont pas prises en considération dans l'examen comparatif avec les autres projets présentés, vu les faiblesses relatives qu'elles supposent au niveau de leurs qualités fonctionnelles.

Les parkings provisoires sont proposés de façon explicite et vraisemblable.

Les bretelles de raccordement à l'autoroute sont possibles et présentée dans leur principe, répondant ainsi à la demande.

5. Tarif de location

Le tarif de location proposé pour la Ville est satisfaisant, et répond aux exigences de base, mais la proposition comprend l'absorption des éventuelles pertes du parking.

La fixation d'un rendement minimum à garantir à l'investisseur n'est pas appréciée favorablement, même avec participation de la Ville aux excédents éventuels.

Ce volet devra, le cas échéant, faire l'objet d'une réorganisation et le Comité estime qu'il serait nécessaire de redéfinir ces aspects avec le concurrent, en vue de lui permettre la mise sur pied de conditions plus adéquates pour la Ville. (Conditions et organisation des partenaires financiers).

6. Financement

Comparé « toutes choses étant égales » en vue d'établir notamment sa valeur actuelle nette (VAN) et son taux de rendement interne (TRI), le projet se révèle performant par rapport à ces critères. D'une manière générale, il est bien abouti sur le plan économique et l'appréciation de ce point lui est favorable.

Deux investisseurs finaux, MIAG AG et Aquatis SA prendront en charge respectivement le parking plus le bâtiment multifonctionnel, et l'Aquaecopôle.

Le preneur du DDP, la Société MIAG AG, a déjà réglé par convention le partage de ce dernier avec Aquatis SA.

Ces entités auront fonction de Maîtres d'ouvrage par rapport aux partenaires techniques groupés en entreprise générale.

Il est globalement considéré que les propositions d'organisation et de structure faites dans ce domaine sont claires, toutefois, la relative faiblesse économique des partenaires pris individuellement (à une ou deux exception près) laisse le Comité peu convaincu par les propositions ainsi présentée.

Il considère que ce point affaiblit malencontreusement les autres qualités par lesquelles ce dossier se distingue de façon évidente et il recommande, dès lors, d'assortir les négociations et la suite de la démarche, d'une recherche impérative de consolidation.